

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **79400387.1**

⑤① Int. Cl.³: **E 06 B 3/80**

㉔ Date de dépôt: **13.06.79**

㉔① Priorité: **20.06.78 FR 781843**

⑦① Demandeur: **Société dite: GRILTEX S.A., 29 Rue Cuvelle, F-59060 Roubaix Cedex 1 (FR)**

④③ Date de publication de la demande: **09.01.80**
Bulletin 80/1

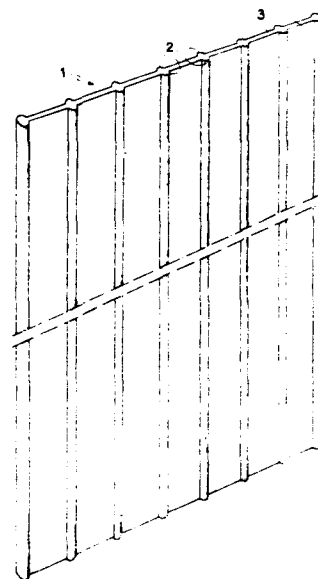
⑦② Inventeur: **Lepers, Jacques Arthur, 127 Avenue de la Marne, F-59700 Marcq en Baroeul (FR)**

⑥④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LU**
NL SE

⑦④ Mandataire: **Polus, Camille et al, c/o Cabinet Lavoix 2, Place d'Estienne d'Orves, F-75441 Paris Cedex 09 (FR)**

⑤④ **Perfectionnement aux bandes transparentes souples destinées à être utilisées dans des portes à lamelles.**

⑤⑦ La présente invention est relative à des bandes (1) transparentes souples destinées à être utilisées dans des portes à lamelles, se présentant sous forme de bandes planes, caractérisées en ce qu'elles sont munies de bourrelets (2) longitudinaux parallèles, régulièrement espacés qui forment saillie sur chacune des deux faces de la bande.



1.

Perfectionnement aux bandes transparentes souples destinées à être utilisées dans des portes à lamelles.-

La présente invention est relative aux portes souples à lamelles transparentes..

Ces portes souples à lamelles transparentes sont destinées à la fermeture des entrées et sorties d'ateliers
5 ou d'entrepôts par lesquelles peuvent circuler des engins de transport ou de manutention.

Elles permettent ainsi le passage de ces engins en s'écartant sous leur poussée sans nécessiter un dispositif complexe d'ouverture et de fermeture de ces entrées ou sor-
10 ties.

Ces portes, bien que ne fournissant pas une fermeture hermétique, évitent cependant le refroidissement des locaux en formant une barrière à l'entrée d'air froid et en se refermant immédiatement après le passage des engins.

Pour que la circulation se fasse sans danger, il est bien entendu évident que ces portes souples doivent être transparentes afin que le conducteur des engins puisse constater l'absence d'obstacle de l'autre côté de la porte qu'il désire franchir.

Or, les engins, notamment ceux munis de fourches de levage, poussent les bandes souples pour en provoquer l'ouverture, à l'aide de parties relativement acérées, telles que les extrémités des fourches de levage, ou des parties relativement sales, qui provoquent des rayures de la matière constituant la
20 bande souple.

Après un certain nombre de passages à travers les portes souples, le contact répété de ces dernières avec des objets métalliques provoque une diminution de la transparence des lames qui s'opacifient à plus ou moins long terme par
30 rayures ou salissures en provoquant de ce fait une diminution sensible de la sécurité en raison d'une mauvaise vision des obstacles pouvant se trouver de l'autre côté de la porte.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient.

2.

Elle a ainsi pour objet des bandes transparentes souples destinées à être utilisées dans des portes à lamelles se présentant sous forme de bandes planes, caractérisées en ce qu'elles sont munies de bourrelets longitudinaux parallèles, régulièrement espacés qui forment saillie sur chacune
5 des deux faces de la bande.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'espace entre deux bourrelets longitudinaux est inférieur à la largeur des extrémités des engins venant en contact avec
10 les bandes souples.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence au dessin annexé, sur lequel :

la figure unique est une vue partielle en section
15 droite transversale d'une bande souple selon l'invention.

Les portes souples à lamelles utilisées pour fermer les ouvertures d'ateliers ou de locaux industriels ou commerciaux comportent un certain nombre de bandes souples accrochées verticalement à un support disposé parallèlement au
20 linteau ou directement sur ce dernier. Ces bandes sont disposées parallèlement les unes aux autres et sont jointives par recouvrement afin d'obtenir une étanchéité maximale.

La bande 1 selon l'invention, représentée en coupe sur la figure unique est de forme générale plane et comporte des
25 bourrelets 2 régulièrement espacés, parallèlement les uns aux autres, formant saillie sur chacune des faces de la bande. Les bourrelets sont parallèles aux bords longitudinaux de la bande et chacun de ces bords est lui-même constitué d'un bourrelet. La distance entre chaque bourrelet est prévue de telle sorte
30 que les parties des engins franchissant ces portes, susceptibles de venir en contact avec la bande soient plus larges qu'un intervalle entre deux bourrelets.

Ces bandes souples sont constituées d'une matière plastique ou d'un élastomère transparent et, en particulier,
35 en chlorure de polyvinyle ou en polyéthylène.

Les parties les plus agressives qui viennent habituellement au contact de ces portes souples sont notamment les extrémités des fourches de levage et la distance entre

3.

deux bourrelets est calculée de façon telle qu'une extrémité de ces fourches entre en contact avec au moins deux bourrelets.

Les bandes ainsi obtenues sont donc uniquement
5 frappées sur les bourrelets par les engins qui franchissent les portes et, seuls, ces bourrelets s'opacifient ou se salissent, laissant transparentes les parties 3 situées entre deux bourrelets qui constituent la surface principale de la bande. On conserve ainsi, au cours de sa durée d'utilisation,
10 une transparence suffisante des bandes qui améliore le facteur sécurité.

De plus, ces bourrelets constituent un renforcement de la bande plane et accroissent ainsi sa longévité.

Enfin, un dernier avantage de l'invention réside
15 dans le caractère esthétique qui est fourni à ces bandes puisqu'elles conservent la majeure partie de leur surface dans un état propre et transparent.

Les bandes selon l'invention peuvent être fixées sur des supports fixes ou pivotants, selon la nature de la
20 porte désirée.

4.

REVENDICATIONS

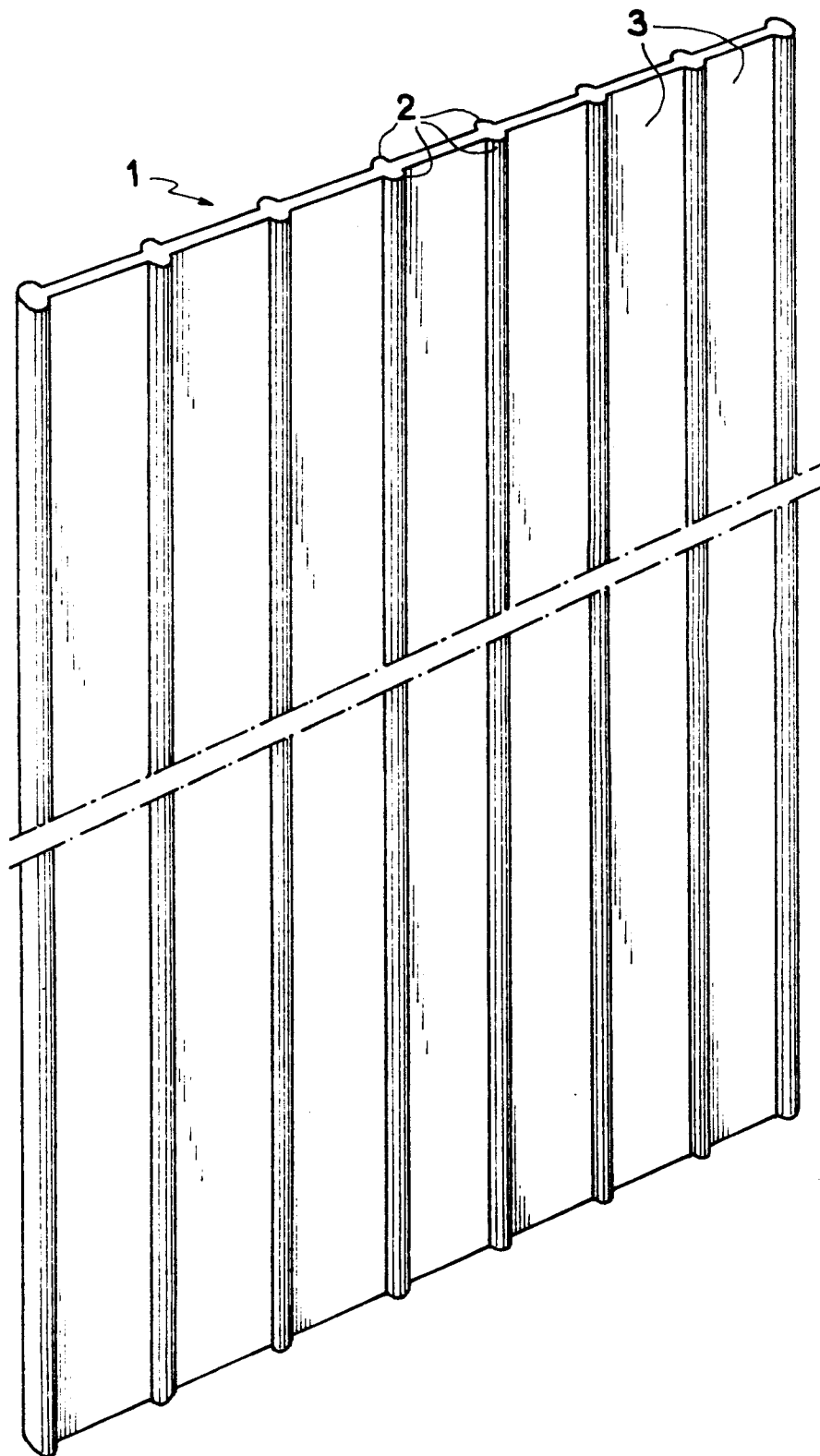
1. Bandes (1) transparentes souples destinées à être utilisées dans des portes à lamelles, se présentant sous forme de bandes planes, caractérisées en ce qu'elles sont munies de bourrelets (2) longitudinaux parallèles, régulièrement espacés qui forment saillie sur chacune des deux faces de la bande.

2. Bandes souples selon la revendication 1, caractérisées en ce que l'espace compris entre deux bourrelets longitudinaux est inférieur à la largeur des extrémités des engins venant en contact avec les bandes souples.

3. Bandes souples selon la revendication 1 ou 2, caractérisées en ce qu'elles sont constituées de chlorure de polyvinyle ou de polyéthylène.

0006386

1/1



0006386

Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 79 40 0387

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	<u>US - A - 4 086 950</u> (DOUGLAS POWER) * Colonne 2, lignes 12-40; figures 1-4 * --	1,3	E 06 B 3/80
X	<u>FR - A - 2 175 607</u> (SIMON) * Page 1, lignes 12-25; page 2, lignes 9-40; page 3, lignes 1-2; figures 1 et 2 * --	1	
X	<u>DE - U - 1 689 876</u> (VORWERK) * Page 2, alinéas 1 et 2; fi- gures 10-13 * -- <u>FR - A - 2 198 045</u> (CONTINENTAL) * Page 4, lignes 20-26; fi- gure 1 * --	1 3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ²) E 06 B
A	<u>US - A - 2 942 660</u> (CANN) * Colonne 2, lignes 31-71; colonne 3, lignes 1-21; fi- gures 6-8 * --	1	
A	<u>GB - A - 814 827</u> (MANCUNA) * Page 1, lignes 17-49 et 72-91; figures 1-3 * ----	1	
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 06-09-1979	Examineur DEPOORTER